

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2360
2. ORDRE DU JOUR.....	2360
2020 11 183 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020.....	2360
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2361
2020 11 184 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020.....	2361
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020	2361
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2361
6. LES RAPPORTS	2361
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2361
6.2 RAPPORT DES COMITÉS.....	2361
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2362
6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	2362
7. ADMINISTRATION.....	2362
7.1. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – DÉPÔT.....	2362
2020 11 185 7.2. SERVICE D'IMPARTITION -FACTURATION ANNUELLE 2021.....	2362
2020 11 186 7.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2021.....	2362
2020 11 187 7.4. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES.....	2363
2020 11 188 7.5. OFFRE DE SERVICE- GESTION DES ARCHIVES 2021.....	2363
2020 11 189 7.6 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE SUR UN CHEMIN MUNICIPAL.....	2363
7.7 PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L'UNITÉ SECTEUR DE SAINTE-EDWIDGE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.....	2363
7.8 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL 2021-2024 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS.....	2364
8. URBANISME	2364
2020 11 190 8.1 DÉROGATION MINEURE 2020-01.....	2364
2020 11 191 8.2 OFFRE DE SERVICE 2021 URBATEK – INSPECTION MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT.....	2364
2020 11 192 8.3 OFFRE DE SERVICE 2021 URBATEK – DEMANDES DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE.....	2365
9. VOIRIE MUNICIPALE.....	2365
2020 11 193 9.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – PPA-CE (PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE) DOSSIER NO 00030120-1-44055(05) – 2020-06-12-4...2365	
10. HYGIÈNE DU MILIEU.....	2366
2020 11 194 10.1. AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 264-2020 – ARTICLE 32 SOUPAPE DE SÛRETÉ.....	2366
2020 11 195 10.2 OFFRE DE SERVICE 2021 – AQUATECH.....	2366
11. SÉCURITÉ.....	2366
12. LOISIRS ET CULTURE	2366
12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU CAMP KIONATA – RÉGION DE COATICOOK.....	2366
2020 11 196 12.2. CONTRIBUTION AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ.....	2366
13. CORRESPONDANCE	2368
2020 11 197 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2368
14. TRÉSORERIE	2368
2020 11 198 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2020.....	2368
2020 11 199 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 NOVEMBRE 2020.....	2368
14.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2019-2020 AU 15 OCTOBRE 2020.....	2369
14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2020.....	2369
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2369

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 2 novembre 2020, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Poste vacant	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc (Arrivé à 19h16)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2020 11 183 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Déclarations des intérêts pécuniaires
- 7.2. Service d'impartition : Taxation annuelle 2021
- 7.3. Calendrier des séances pour 2021
- 7.4. Fermeture du bureau pour le temps des Fêtes
- 7.5. Offre de service -Gestion des archives 2021
- 7.6. Demande d'installation d'une barrière sur un chemin municipal
- 7.7. Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité secteur de Sainte-Edwidge – Demande d'aide financière
- 7.8. Dépôt du Plan triennal 2021-2024 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

8. Urbanisme

- 8.1. Dérogation mineur 2020-01
- 8.2. Offre de service 2021 Urbatek -Inspection municipale en bâtiment et en environnement
- 8.3. Offre de service 2021 Urbatek- Demandes de modification réglementaire

9. Voirie

- 9.1. Programme d'aide à la voirie locale : PPA-CE (Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale) Dossier no 00030120-1-44055(05)-2020-06-12-4

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Avis de motion - Modification Règlement : 264-2020 sur les clapets anti-retour
10.2. Offre de service 2021 - Aquatech

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Dépôt du rapport du camp Kionata
12.2. Contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois d'octobre 2020
14.2 Adoption des comptes à payer au 2 novembre 2020
14.3 Dépôt des états comparatifs 2019-2020 au 15 octobre 2020
14.4 Dépôt du relevé bancaire du mois d'octobre 2020

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2020 11 184 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par Madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 5 octobre 2020

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions.

Monsieur Stéphane Bourget, inspecteur municipal est présent.

6. Les rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 16 rencontres et/ou réunions à la MRC de Coaticook et à la municipalité.

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 1 réunion et/ou rencontre ;
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 1 réunion et/ou rencontre ;

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 réunion et/ou rencontre ;
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 réunions et/ou rencontres ;
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 1 réunion et/ou rencontres.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

7.1. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – DÉPÔT

La direction générale dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire et des conseillers.

2020 11 185 7.2. SERVICE D'IMPARTITION -FACTURATION ANNUELLE 2021

CONSIDÉRANT que PG Solutions offre le service de préparation de la facturation annuelle des comptes de taxes ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE confier à la firme PG Solutions le mandat d'effectuer la facturation annuelle 2021 pour un montant de 625 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 11 186 7.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront à l'endroit prévu pour les séances du conseil et qui débuteront à 19 h à l'Hôtel de Ville :

Lundi 11 janvier 2021	Lundi 5 juillet 2021
Lundi 1er février 2021	Lundi 2 août 2021
Lundi 1er mars 2021	Mardi 7 septembre 2021
Mardi 6 avril 2021	Lundi 4 octobre 2021
Lundi 3 mai 2021	Lundi 1er novembre 2021
Lundi 7 juin 2021	Lundi 6 décembre 2021

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 11 187 7.4. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes du mercredi 23 décembre 2020 au 5 décembre 2021 inclusivement.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 11 188 7.5. OFFRE DE SERVICE- GESTION DES ARCHIVES 2021

CONSIDÉRANT que la firme HB Archivistes offre des services clés en main de gestion des archives papiers et numériques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité emploie déjà cette firme depuis quelques années pour la supporter dans la gestion de ses documents ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE renouveler l'entente de service pour l'année 2021 qui comprend les honoraires suivants :

Un forfait hebdomadaire de (4 jours) 1 127.94 \$ ou 60 \$ de l'heure, plus les taxes applicables.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 11 189 7.6 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE SUR UN CHEMIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que monsieur André Desrosiers a fait part aux membres du conseil d'une problématique sur le chemin Scalabrini, sur la portion avoisinant les lots 5 901 593, 5 901 592, 5 9014 591, 5 901 590, 5 486 699, 5 486 748, 5 486 720 et 5 486 698, à savoir que des automobilistes empruntaient ce chemin et qu'il n'était pas rare que ceux-ci restent enlisés et qu'ils ne peuvent rejoindre le chemin Léon-Gérin par leur propre moyen ;

CONSIDÉRANT que monsieur Desrosiers souhaite l'installation d'une barrière empêchant les véhicules d'aller trop loin sur cette portion du chemin ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser monsieur André Desrosiers à faire l'installation d'une barrière à une distance entre 50 pieds et 100 pieds de l'entrée de chemin Scalabrini à partir de la jonction du chemin Léon-Gérin ;

QUE celui-ci remette une clé (si une barrure était installée sur la barrière) à la Municipalité et aux propriétaires adjacents cette portion du chemin Scalabrini.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.7 PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L'UNITÉ SECTEUR DE SAINTE-EDWIDGE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Remis à une séance ultérieure

7.8 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL 2021-2024 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

Dépôt est fait par la direction générale du plan triennal 2021-2024 du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons.

8. Urbanisme

2020 11 190 8.1 DÉROGATION MINEURE 2020-01

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite implanter une nouvelle résidence à une distance de 39,90 mètres de l'emprise du chemin ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 354-14 et ses amendements prévoient une marge de recul maximale de 10 mètres ;

CONSIDÉRANT que l'implantation plus près du chemin comporte des difficultés relativement aux caractéristiques du terrain (présence de roc et de pentes importantes) ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure 2020-01 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'accepter la demande de dérogation mineure 2020-01 selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme aux conditions suivantes :

- Que la marge de recul avant ne dépasse pas 40 mètres ;
- Qu'aucun bâtiment accessoire ne pourra être implanté à une marge inférieure à 40 mètres ou devant la maison si l'implantation de celle-ci est inférieure à 40 mètres.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 11 191 8.2 OFFRE DE SERVICE 2021 URBATEK – INSPECTION MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'offre de service en inspection municipale en bâtiment et en environnement présentée par Urbatek pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que celle-ci couvre l'ensemble des services reliés à l'inspection municipale ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte l'offre de service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement reçue de l'entreprise Urbatek ;

QUE les honoraires professionnels totaliseront 9 660 \$ pour 184 heures de service réparties sur quarante-six (46) semaines comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 ;

QU'advenant le cas où des heures de service supplémentaires au nombre susmentionnés étaient requises, ou pour tout service n'étant pas identifié à la présente, des honoraires de 52.50 \$ par heure pourraient être facturés ;

QUE les frais de déplacement requis pour l'exécution des services seront facturés à un taux de 0.50 \$ du kilomètre ;

QUE les prix mentionnés sont assujettis aux taxes applicables.

QUE la direction soit autorisée à signer tout document relatif à cette entente.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 11 192 8.3 OFFRE DE SERVICE 2021 URBATEK – DEMANDES DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT l'offre de service concernant la prise en charge des demandes de modification règlementaire présentée par Urbatek pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que celle-ci couvre l'ensemble des services reliés aux règlements d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accepte l'offre de service présentée par l'entreprise Urbatek de 68,25 \$ de l'heure pour un minimum de trois heures et selon les conditions présentées dans l'offre de service ;

QUE les frais de déplacement requis pour l'exécution des services seront facturés à un taux de 0.50 \$ du kilomètre ;

QUE les prix mentionnés sont assujettis aux taxes applicables ;

QUE la direction soit autorisée à signer tout document relatif à cette entente.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

2020 11 193 9.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – PPA-CE (PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE) DOSSIER NO 00030120-1-44055(05) – 2020-06-12-4

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application de volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) ;

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton approuve les dépenses d'un montant de 102 362.15 \$ relatives aux travaux d'améliorations réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2020 11 194 10.1. AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 264-2020 – ARTICLE 32 SOUPAPE DE SÛRETÉ

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers qu'à une prochaine séance du conseil l'article 32 : Soupape de sûreté, du règlement 264-2020 sera modifié, cet article n'étant pas à la satisfaction de l'assureur dans son état actuel.

2020 11 195 10.2 OFFRE DE SERVICE 2021 – AQUATECH

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'a pas d'opérateur compétent pour opérer ses systèmes de suivi des installations de captage et de distribution de l'eau potable, ainsi que ses 2 stations de pompage d'eaux usées et de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que les services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées sont inférieurs à 25 000 \$ pour un an ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service no 20201080 de la firme Aquatech incluant l'option d'analyse pour un montant de 16 926 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2021, tel que proposé, pour en faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser la direction à signer la présente entente avec Aquatech et à émettre les chèques.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et culture

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU CAMP KIONATA – RÉGION DE COATICOOK

Une copie du rapport du camp Kionata 2020 est déposée aux membres du conseil.

2020 11 196 12.2. CONTRIBUTION AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité/ Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton » (ci-après le « Fonds MB/ Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton») qui est mis à la

disposition des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que chaque Fonds MB / Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la MRC ou la ville détentrice de ce Fonds Merci et bonne journée ;

CONSIDÉRANT que la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2019 à 2022 inclusivement, au Fonds MB/ Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton :

- un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Municipalité sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3) ;
- un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Municipalité sera prélevé pour la gestion du Fonds MB/ Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton par la Fondation

2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/ Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton un montant se situant entre 90% et 105% selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables.

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, pour le Fonds MB; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités adhérentes pour un maximum de 1 \$ par ménage que compte ladite municipalité ou ville ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'entente entre des municipalités ou des villes et la Fondation et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton appuie le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation selon les termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation et la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton consent à y verser l'équivalent de 1 \$ par ménage par année ;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2020 11 197 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Que la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2020 11 198 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 5 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois d'août du chèque/dépôt 501624 au 501644 d'un montant de 10 165.18 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 5 octobre 2020 d'un montant de 13 885.41 \$:

- Payé par chèque numéro 5211 au 5224 au montant de 13 178.06 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14249 à 14254 au montant de 707.35 \$
- Payé par dépôt direct numéro aucun au montant de 0 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 11 199 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 2 novembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 123 381.76 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5227 au 5244 pour un montant de 82 677.98 \$
- comptes à payer par prélèvement 14255 au 14262 pour un montant de 10 602.28 \$
- comptes à payer par dépôt direct 793 au 804 pour un montant 30 101.50 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière certifiée par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 123 381.76 \$ au 2 novembre 2020.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2019-2020 AU 15 OCTOBRE 2020

Une copie des états comparatifs est remise aux membres du conseil.

14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2020

Une copie du relevé bancaire est remise aux membres du conseil.

15. Varia et période de questions

Aucune question

2020 11 200 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21 h 48

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et secrétaire-trésorière